



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 30 JUIN 2020

Présents : Mme Sylvestre (Comité) - MM. Podan-Mavounzy - Sabaté - Senecal – Traon

Absent excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2019/2020)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION: *ART 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F. au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match*

COURRIERS CLUBS

ACS BRUYERES

La Commission prend note de votre engagement d'une équipe supplémentaire en Anciens.

FC BONNEUIL

En application de l'article 11.1 du RS du DVOF concernant les obligations à remplir en fonction des Divisions, vos 2 équipes Seniors évolueront en D4.

FC GROSLAY

Votre équipe engagée en Vétérans +45 ans a été remplacée par une équipe +55 ans.

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

L'engagement d'une de vos 2 équipes Vétérans + 55 ans a été annulé.

Secrétaire de Séance

P. SENEAL

Président de Séance

Mme SYLVESTRE